



## Communiqué de presse 3 avril 2024

### **Ouverture des votes de la 2e édition du budget participatif**

*Dessignons Laval ensemble ! La seconde édition du budget participatif est lancée. Il permet aux habitants d'utiliser une partie du budget de la Ville pour réaliser des projets qui profitent à tous. Les Lavallois peuvent désormais voter pour les idées qu'ils préfèrent durant tout le mois d'avril. L'objectif est de favoriser la participation citoyenne.*

*"Le budget participatif est un changement citoyen important. La démocratie ne peut plus se limiter à une élection tous les cinq ou six ans. Elle doit s'appuyer sur les idées et les priorités des personnes qui vivent à Laval" explique Florian BERCAULT, Maire de Laval.*

*"Le budget participatif, ça change la ville. Depuis quelques mois, les projets fleurissent dans tous les quartiers : fitpark, arbres fruitiers, rénovation de kiosque, aire de jeux... 19 projets ont été sélectionnés par les habitants en 2021" détaille Antoine CAPLAN, adjoint au maire en charge du dispositif. "Cette première édition est un succès, elle a permis aux habitants de prendre la parole, de faire des choix pour améliorer leur vie au quotidien à Laval."*

La 2e édition du Budget participatif a été lancée en novembre 2023 sur le thème du "Vivre ensemble et des solidarités". Plus de 50 idées ont été déposées. Un comité composé d'élus, de techniciens et de citoyens a validé les dossiers conformes au règlement intérieur. 22 projets portés par des habitants à titre individuel et par des associations ont été jugés conformes et sont soumis aux votes. Une enveloppe de 400 000 € répartis équitablement entre quatre secteurs de la ville a été allouée. **Chaque Lavallois, dès 18 ans, peut voter pour les projets qu'il préfère sur le secteur de son choix, du 1er au 30 avril.** Les résultats seront annoncés courant mai.

#### **Comment voter ?**

[Sur le site internet de la ville de Laval](#)

#### **En déposant un bulletin papier dans les urnes à disposition dans les lieux suivants :**

- au centre administratif municipal
- à l'Hôtel de ville et dans chaque maison de quartier
- au CLEP
- à la Maison des associations

#### **Combien de projets peuvent être retenus ?**

Chaque votant peut choisir de 1 à 3 projets, par ordre de préférence, sur le secteur de son choix. À l'issue du vote et après comptabilisation des points obtenus par chacun des projets, un classement sera établi. Le projet arrivé en tête dans son secteur sera déclaré lauréat. Si l'enveloppe globale de 100 000 € n'a été que partiellement consommée, les projets arrivés en 2e, 3e, etc... place seront retenus jusqu'à épuisement de l'enveloppe financière. Le projet qui obtiendra le plus de voix dans chaque secteur sera retenu. Ensuite, selon le montant restant dans l'enveloppe allouée, les autres projets qui auront récolté le plus de votes seront réalisés.

Contact presse :

**Fabien BLANCHARD** : [fabien.blanchard@agglo-laval.fr](mailto:fabien.blanchard@agglo-laval.fr)

06 22 73 96 65